



**COMPTE RENDU
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 09 OCTOBRE 2018

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : de 9 h à 10 h 30
 Mardi : de 18 h 00 à 19 h 30
 Jeudi : de 18 h 00 à 19 h 00

L'an deux mil dix-huit, le neuf octobre à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Antongiorgi, Pivert, Bayon, Mmes Chevallier, Coudray, Loisel, M Gille, Mme Chupin, Antongiorgi, M. Feller.

Absents excusés : M. Delarue, Rousseau (pouvoir à M.Pivert), Destouches (pouvoir à Mme Chevallier) M. Mabrouk.

Egalement présent : Mme Limeul (secrétaire de mairie)

Secrétaire de séance : Madame COUDRAY

RENOVATION DE LA VOIRIE COMMUNALE – CHOIX DE L'ENTREPRISE.

Délibération n° 2018/0910-46

Suite à l'octroi de la subvention portant sur la rénovation de la voirie communale par le Conseil Départemental, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- Décide de retenir l'entreprise de travaux publics MUSCI pour effectuer les travaux de réparation de la chaussée de la rue de l'illon et du Chemin des Ruelles pour un montant de 20 715,30 € HT, soit 24 858,36 €.

CC DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE France : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS.

Délibération n° 2018/0910-47

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'attribution par la CC des Portes euréliennes d'île de France d'un fonds de concours de 850 €.

RESEAU D'EAUX PLUVIALES – CURAGE DE LA CANALISATION RUE H. BOUCHER.

Délibération n° 2018/0910-48

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la société MARTIN pour un montant de 2 610,33 € HT, soit 3 132,36 € TTC pour la remise en état de canalisation d'eaux pluviales rue Hélène Boucher.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À UN VOYAGE SCOLAIRE D'UN ÉLÈVE SCOLARISÉ AU COLLÈGE DE GALLARDON.

Délibération n° 2018/0910-49

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer aux parents d'une collégienne une participation financière de 70 € pour le voyage qu'elle a effectué du 16 au 20 avril 2018 à Nîmes.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018.

Délibération n° 2018/0910-50

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter la répartition des subventions versées aux associations pour 2018, à savoir :

Ecole primaire de Yermenonville :	350 €
Ecole maternelle de Gas :	220 €
Amicale de Sapeurs-Pompiers de Yermenonville :	305 €
APEV :	150 €
Actions et Récréation :	100 €
ADMR :	100 €
SIAD :	100 €
Comité de Jumelage du Canton de Maintenon :	50 €
CCLER :	50 €

INDEMNITE DU RECEVEUR 2018.*Délibération n° 2018/0910-51*

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents refuse d'accorder l'indemnité de conseil pour 2018.

DEMANDE DE PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2018*Délibération n° 2018/0910-52*

Le Conseil municipal à la majorité des membres présents décide de ne pas participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement géré par le Conseil Départemental d'Eure et Loir pour l'année 2018.

BUDGET COMMUNE : TRANSFERT DU RESULTAT DE CLOTURE 2017 DU CCAS SUR LE BUDGET COMMUNAL 2018*Délibération n° 2018/0910-53*

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter la somme de 2 520.80 € correspondant à l'excédent de fonctionnement du CCAS 2017 au chapitre R 002 de la section de fonctionnement du budget communal 2018.

BUDGET COMMERCE : TRANSFERT DU BUDGET COMMUNAL 2016 VERS LE BUDGET COMMERCE 2018*Délibération n° 2018/0910-54*

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de transférer des dépenses du budget de la commune engagées en 2016 pour le commerce vers le budget commerce 2018 pour un montant total de 2 240,59 € HT, soit 2 623,54 € TTC).

BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE SUITE AU CURAGE DES CANALISATION DE LA RUE H. BOUCHER*Délibération n° 2018/0910-55*

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, le transfert de la somme de 3 132,36 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

BUDGET COMMUNE : REGULARISATION EMPRUNT DE L'EGLISE*Délibération n° 2018/0910-56*

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la régularisation d'une annuité de l'emprunt de l'église, imputée à tort sur l'article 1641 en 2016 au lieu de l'article 16873.

ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DU REGLEMENT*Délibération n° 2018/0910-57*

Le Conseil municipal décide, à la majorité des membres présents d'émettre un avis favorable au projet de modification du règlement du service « assainissement » et charge Monsieur le Maire de prendre un nouvel arrêté municipal intégrant les modifications proposées.

Départ de Monsieur Gille à 21h55

CC DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE France : MODIFICATION STATUTAIRE.*Délibération n° 2018/0910-58*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les statuts modifiés de la CC applicables au 1^{er} janvier 2019.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT A L'ETAT DE LA BAISSSE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT EN 2018.*Délibération n° 2018/0910-59*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande à l'Etat le remboursement de la baisse de la DGF et la création d'un dispositif de neutralisation applicable dans le cadre des variations de périmètres des intercommunalités afin d'éviter de nouveaux impacts défavorables pour les communes en 2018.

PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE*Délibération n° 2018/0910-60*

Suite au retour à la semaine de 4 jours de temps scolaire, il convient de réorganiser le temps de travail de l'agent en charge de l'entretien de l'école Hélène Boucher. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à 10h26 minutes par semaine.

PERSONNEL : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP*Délibération n° 2018/0910-61*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique (RIFSEEP) pour les agents communaux.

COMPTE RENDU CC DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS.**- Commission des Affaires Scolaires.**

Monsieur Pivert indique que la classe de Madame Danfreville (CE1) a été repeinte cet été par les élus et l'employé communal.

Les ordinateurs (10 nouveaux postes) ont été installés, reliés en réseau et à un serveur NAS. Monsieur Pivert et le Conseil municipal remercie chaleureusement Monsieur Yves Veillot pour son aide précieuse dans l'expertise du choix et de l'installation des appareils.

Un vidéo projecteur interactif a été installé dans la classe de Mme Danfreville.

- Commission de Sécurité

Monsieur Antongiorgi indique qu'un exercice d'évacuation de l'école a été organisé le 24 septembre. Les élèves sont sortis de leur classe et ont rejoint le point de rassemblement en 40 secondes.

Le radar pédagogique installé précédemment rue de Maintenon sera installé rue de l'église ;

A la demande de l'entreprise Duthion, afin de sécuriser ses livraisons, l'éclairage public de la rue de l'Ilon et de la rue du Manoir est avancé d'une heure le matin.

Plusieurs nids de frelons nous ont été signalés. Soyez vigilants, avertissez la mairie.

- Commission des Fêtes et manifestations communales.

Madame Antongiorgi indique que le repas des seniors s'est très bien passé.

Madame Loisel rapporte que le concert « Paysages croisés » du 21 septembre 2018 dans l'église St Martin était très réussi. L'assemblée a été enchantée par l'originalité et la qualité du spectacle.

Elle ajoute que la Commission organise, dans le cadre du centenaire de la guerre 14-18, une exposition et un parcours poétique le dimanche 11 novembre 2018 à partir de 10h15.

Séance levée à 23 h 00

**Le Maire,
Bernard MARTIN**

INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes qui désirent s'inscrire sur les listes électorales pour 2019 peuvent se présenter en mairie aux heures de permanences jusqu'au 31 décembre 2018. Se munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

VENTE DE BOIS COMMUNAL

La commune vend du bois de chauffage issu de l'entretien des parcelles communales aux habitants de la commune. Pour tous renseignements s'adresser en Mairie.

RECENSEMENT CITOYEN

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français (garçons et filles) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend, outre le recensement, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), le recensement permet aussi l'inscription d'office des jeunes sur les listes électorales.

A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics avant l'âge de 25 ans.

La démarche se fait à l'initiative du jeune, seul ou accompagné par l'un de ses parents. Il doit fournir une pièce d'identité justifiant de la nationalité française, du livret de famille tenu à jour et d'un justificatif de domicile.

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

Fermeture le vendredi 2 novembre 2018.

BIEN VIVRE ENSEMBLE – DES DROITS ET DES DEVOIRS

Les riverains ont obligation d'entretenir trottoir, talus et caniveaux bordant leur propriété.